



FORMULAIRE D'ADHÉSION 2021

Secteur Terrebonne

(1^{er} janvier au 31 décembre)

Je désire adhérer AU CLUB DES ROUTIERS ÉQUESTRES à titre de (A ou B) :

SENTIERS TERREBONNE SEULEMENT

(aucun accès aux sentiers de Mascouche)

65.00\$ avant le 31 déc. 2020 75.00\$ à compter du 1er janvier 2021 135.00\$ avant le 31 déc. 2020 155.00\$ à compter du 1er janvier 2021

SENTIERS TERREBONNE ET MASCOUCHE

A. MEMBRE INDIVIDUEL

95.00\$ avant le 31 déc. 2020 105.00\$ à compter du 1er janvier 2021

B. MEMBRE FAMILIAL *

205.00\$ avant le 31 déc. 2020 225.00\$ à compter du 1er janvier 2021

DANS LES DEUX CAS

Réduction de 25.00\$ si membre en règle de Cheval Québec

Réduction de 75.00\$ si membre en règle de Cheval Québec

Inclus = une couverture en responsabilité civile de 10 000 000\$ et accident de 25 000\$

L'adhésion familiale s'applique à une famille composée d'un maximum de deux adultes et de trois (3) enfants de moins de 18 ans résidants à la même adresse.

IL EST OBLIGATOIRE DE PRÉSENTER OU JOINDRE UNE COPIE DE VOTRE CARTE CHEVAL QUÉBEC SANS QUOI LE MONTANT TOTAL SERA EXIGÉ.

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
Jr Ms An

ADRESSE : _____ APP. : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉL. Bur. : (____) _____ Rés. : (____) _____ Cell. : (____) _____

COURRIEL : _____

1 ENFANT 2 ENFANTS 3 ENFANTS 4 ENFANTS Jr / Ms / An

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

Nom de l'écurie (obligatoire): _____

En tant que membre du Club des Routiers Équestres affilié à Cheval Québec, j'ai été informé(e) que je dois être membre en règle de Cheval Québec ou détenir l'assurance-responsabilité civile offerte par le CREM

* Je suis membre de Cheval Québec # membre Cheval Québec _____ Exp. : _____
(OBLIGATOIRE D'INSCRIRE L'INFORMATION)

* Je m'engage à respecter le code d'éthique et le règlement de sécurité du club des Routiers Équestres. Je peux consulter ces documents sur le site www.lesroutiersequestres.com

Nom du membre (en lettres moulées) _____

Signature du membre _____

Date _____

Les assurances des membres

Il est important que tous soient informés que tout propriétaire ou utilisateur d'un cheval est régi par l'article 1466 du Code civil qui se lit comme suit:

" Le propriétaire d'un animal est tenu de réparer le préjudice que l'animal a causé, soit qu'il fût sous sa garde ou sous celle d'un tiers, soit qu'il fût égaré ou échappé. La personne qui se sert de l'animal en est aussi, pendant ce temps, responsable avec le propriétaire. "

Compte tenu des obligations légales qui incombent aux propriétaires ou utilisateurs de chevaux, posséder une assurance-responsabilité est impératif et c'est la raison pour laquelle le Club fait la promotion de la détention d'une telle police par tous ses membres, participants et invités.

Nous considérons que la première obligation d'un propriétaire ou utilisateur d'un cheval est de posséder une assurance.

L'assurance-responsabilité de Cheval Québec vous protège lors d'activités équestres non commerciales *

Exclusions : course de chevaux avec pari-mutuel, rodéo (monte de taureaux sauvages, monte de chevaux sauvages, terrassement du bovillon, etc.), et toutes activités commerciales*.

*Définition d'une activité commerciale :

- Toute activité pour laquelle une personne reçoit une rémunération, qu'elle soit sous forme de salaire ou de pourboire;
- Toute activité grand public lors de laquelle des propriétaires de chevaux offrent leurs services bénévolement à des groupes d'individus (ex. : cabane à sucre, fêtes foraines, CPE, activités municipales, etc.);
- La demi-pension. Tout propriétaire désirant offrir un cheval en demi-pension doit détenir une couverture d'assurance responsabilité auprès de son assureur habitation ou peut se procurer une assurance spécifique à la pension à taux préférentiel auprès du courtier BFL Canada

Pour toute question concernant l'assurance :

Denis Roy - C. D'A. Ass. - R.I.B. (Ont)
Courtier d'assurance de dommages
Directeur Clientèle
Division Sports
BFL CANADA risques et assurances inc.
2001, Mc Gill College, bureau 2200, Montréal Qc H3A 1G1
Courriel: droy@bflcanada.ca
Tél: 514 313-0741 / 1 800-465-2842 Téléc: 514 843-3842

Pour toute question concernant l'adhésion à Cheval Québec :

Manon Jones
Cheval Québec
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal, Qc, H1V 0B2
Courriel : mjones@cheval.quebec
Tél. : 514-252-3053 poste 3566 / 1-866-575-0515

Pour toute question concernant l'adhésion au club des Routiers Équestres :

Chantal Vézina / Christine Gagnon / Nancy Veilleux
Tél. : ☎ 514 838-9021 / ☎ 514-266-8730 / ☎ 438-870-9129
Veuillez retourner ce formulaire rempli avec votre paiement à l'ordre du
Club des Routiers Équestres
c.p. 76042, Mascouche, Québec J7K 3N9
ou en vous adressant à un responsable d'écurie
www.lesroutiersequestres.com
courriel: info.clubdesroutiersequestres@gmail.com

Usage réservé à l'administration

date d'émission : _____

Émis par : _____

No médaillon : **21** - _____

argent reçu : _____ \$

Comptant Chèque Paypal